



**S.F.O.E.R.T.A.**

SYNDICAT FORCE OUVRIERE de l'ENSEIGNEMENT  
de la RECHERCHE et des TECHNIQUES AGRICOLES

B 413 – 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP

01 49 55 43 53 – 01 49 55 81 42 - FAX : 01 49 55 48 80

email : [sfoerta@agriculture.gouv.fr](mailto:sfoerta@agriculture.gouv.fr) site internet : [www.sfoerta.fr](http://www.sfoerta.fr)

## Compte rendu entretien du jeudi 10 Février 2011

Comme convenu sur la conférence infirmière, je vous informe de ma rencontre avec Monsieur NOUCHI, adjoint au sous directeur en charge de l'emploi au SRH, et auteur de la note de service « droit d'option des personnels infirmiers détachés de la fonction publique hospitalière et modalités de détachement au MAAPRAT » concernant l'accès à la catégorie A pour les personnes en détachement de la FPH.

J'ai été reçu au ministère accompagné du Secrétaire Général du SFOERTA, Michel DELMAS. Tout d'abord, j'ai exposé la situation des infirmières au MAAPRAT, notamment le non suivi des dossiers etc. dû au changement de personnels administratifs cette dernière année.

Monsieur NOUCHI découvre visiblement !!! Il ne connaît pas les problèmes des infirmières comme personne d'ailleurs !!!

Ensuite, j'ai abordé toutes les questions qui peuvent se poser :

- pourquoi avoir choisi le détachement sur contrat et non la mise à disposition ? : pas de réponse à cette question.
- Le type de contrat ? : Contrat type, non élaboré avec nos spécificités et notre déroulement de carrière pour le moment. J'ai demandé à ce qu'il soit élaboré et envoyé pour être étudié par un juriste. A ce jour, rien de défini sur la durée du contrat.
- Comment vont être gérés les avancements ? : seulement en hospitalier rien d'envisagé à l'agriculture. A mon sens, non concevable, j'ai bien insisté sur le fait que nous n'avancerions jamais à l'hospitalier car nous n'exerçons pas dans la structure et par conséquent non proposé pour un avancement.
- Le point sur notre cotisation à la CNRACL, il m'a certifié qu'il n'y avait aucun problème concernant ce point là. J'ai aussitôt contacté mon centre hospitalier qui m'indique, que cela n'est pas possible. Je vais donc, lui écrire ce jour, afin d'obtenir une explication plus claire, et lui conseiller de se mettre en contact avec la gestionnaire de mon Centre Hospitalier d'origine.

Enfin, j'ai attiré son attention sur la décision expresse que doit prendre les agents, qu'il ne restait plus beaucoup de temps pour se positionner et que nous devons avoir un choix éclairé.

La seule chose qui l'intéressait c'était que je lui dise que la note nous convenait et que j'avais bien compris que nous étions un personnel indispensable dans les établissements.

Si nous sommes si indispensables, notre fonction doit être reconnue ! Il convient donc de mener des actions coups de poings dans nos établissements respectifs.

Une chose est sûre c'est qu'il est indispensable qu'un maximum de personnes optent pour la catégorie A, de façon à ce qu'ils soient dans une impasse au ministère.

En outre, si vous êtes loin de l'âge de la retraite, et si vous n'avez pas vos 15 ans de service actifs, il semblerait plus intéressant d'opter pour la catégorie A.

Par ailleurs, la catégorie B pour les infirmières doit disparaître, de ce fait, il ne sera plus question de revalorisation de la grille indiciaire.

En effet beaucoup de problèmes se posent derrière ce corps scindé en deux. Une partie en catégorie B au MAAPRAT et l'autre partie en A en détachement de la FPH. Comment vont être gérés les mouvements, les avancements...

Je vous fais également parvenir en pièce-jointe la lettre du ministère de la santé concernant le droit d'option pour les infirmiers des ARS avec la lueur d'espoir concernant la catégorie A pour tous.

L'après-midi nous avons souhaité rencontrer la nouvelle gestionnaire du corps des infirmières, Mme CEVAER, puisque depuis le 1<sup>er</sup> février, nous dépendons du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation et recherche.

J'ai rencontré une personne à qui l'on vient de confier le lourd dossier des infirmières qui de plus n'a pas eu de relais avec le bureau des catégories B.

Elle m'a évoqué le retard dans la gestion des dossiers et s'attache à régler le plus urgent - c'est-à-dire les arrêts de travail.

Stupeur, stupeur !!

Elle me propose donc de rencontrer l'adjoint à la chef de bureau - Monsieur Jean-Luc MINIER.

J'ai été particulièrement saisi par son accueil. Il m'a été répondu « nous faisons tout mais l'on vient de récupérer le dossier et je ne peux rien vous dire de plus pour l'instant. Nous avons affecté Madame CEVAER rien que pour vous ». Les arguments évoqués ont été saisissants !

Effectivement nous sommes très contents si elle savait ce qu'elle doit faire...

Je suis partie très déçue.

A l'issue de cette entretien, Madame de MAUREY chef du BEFR a souhaité me rencontrer, et là heureusement je trouve une personne humaine, avec beaucoup de questionnement et les mêmes interrogations qui nous préoccupent.

Sensibilisée, par les difficultés de cette nouvelle gestion, elle s'est engagée d'une part, à informer Mr MERILLON, Chef du service du SRH au Secrétariat Général, de nos inquiétudes.

Et d'autre part, à nous tenir informé de l'évolution du dossier. De plus, la note de service est parue sans consultation préalable des organisations syndicales, ni du personnel concerné.

Michel DELMAS, a également fait la démarche en alertant M. MERILLON, des problèmes que je viens de soulever dans ce compte-rendu, ainsi que Mme ZALAY, Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche, en insistant sur nos préoccupations.

Par ailleurs, j'ai appris que nous n'étions pas dans le personnel concerné pour la revalorisation de la catégorie B (NES) puisque personne n'a parlé de nous lors du CTPM. La discussion a été engagée pour les TEPETA, les administratifs et les infirmiers oubliés.

Christelle BAILLIET  
Infirmière  
EPLEFPA NATURAPOLIS 36  
CHATEAUROUX